



Contrat ecole xxxxxx

Par **Alex3008**, le **10/02/2022** à **10:27**

Bonjour à vous alors voila je pense pas être le seul dans ce cas , j'ai signée un contrat avec xxxxxx malheureusement après 2 ans perdu pour rien c'est une école de m.... aucun suivi etc j'ai essayer d'arrêter plusieurs fois mais rien maintenant ils ont engager le sois disant cabinet xxxxxx qui me demande de régler 1300 euro .

Je ne sais pas quoi faire mais je sais que je ne compte pas régler .

j'ai vue qu'on était plusieurs dans ce cas moi je suis aller voir l'Association de Défense des Consommateurs Paris Nord Est pour m'aider, ils font de leur mieux mais cette école de m*** continu . J'aimerais avoir vos avis etc vos retours

Par **youris**, le **10/02/2022** à **10:31**

bonjour,

difficile de vous donner un retour, car malgré que ce site reçoit de nombreux messages sur les difficultés de résiliation des écoles à distance, nous avons jamais reçu de messages indiquant comment cela s'est terminé pour ces personnes.

salutations

Par **Louxor_91**, le **10/02/2022** à **11:03**

Bonjour,

vous avez signé un contrat avec cette "école" ? Vous ne pouvez pas, sous couvert d'une piètre qualité de service, arrêter d'une façon unilatérale, les paiements ?

Par **Alex3008**, le **10/02/2022** à **11:07**

Non l'école refuse car d'après eux je dois régler mon " achat " .

Après avoir essayer plusieurs d'arrêter ou trouver une solution rien ils n'ont pas voulu j'ai donc moi même décider avec ma banque d'arrêter de leur payer en bloquant les prélèvement . Et dès qu'ils ont vu ils ont directement appeler et ils ne font que ça , maintenant ils ont

engager le cabinet xxxxxx mais d'après mes recherche etc c'est une arnaque .

Par **Rhoea**, le **14/06/2022** à **13:40**

Bonjour! Je suis exactement dans cette situation et j'en ai marre de payer une école de m* comme tu l'as dit! As-tu eu du changement depuis ?? Merci

Par **jodelariege**, le **14/06/2022** à **19:15**

bonjour Rhoea

hélas personne ,absolument personne parmi les milliers de temoignages comme le votre ne revient jamais nous dire la suite..peut etre vous?

Par **miyako**, le **15/06/2022** à **17:23**

Bonjour,

Malheureusement,vous avez signé un contrat qui vous engage et devez l'honorer.Ils vont faire une injonction de payer devant le tribunal et vous serez obligé de payer plus des frais.

Cordialement

Par **Alex3008**, le **16/06/2022** à **06:23**

Salut tout le monde alors voilà cela fait plusieurs mois que l'école m'a d'abord menacer par le biais du cabinet xxxxxx. Je n'ai pas répondu et maintenant par un sois disant huissier qui envoie des lettres simple à la maison et des message bizarre sur mon téléphone sinon rien encore de concret et quand on regarde les avis du cabinet xxxxxx et de " l'huissier " c'est pas terrible que dès message de type escroquerie arnaque , faut huissier etccc

Par **Alex3008**, le **16/06/2022** à **06:24**

Et pour la signature cest une vulgaire signature électronique qui même celle là est je trouve assez bizarre car je ne signe pas comme ça enfin bon

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2022** à **07:12**

Ce dossier sur un autre forum du groupe

https://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm